

Crédits: 18

Présentation

Ce programme fait partie de l'offre de formation en sécurité publique offerte par l'UQTR, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et de toutes les universités québécoises francophones qui ont accepté de mettre en commun leurs différentes expertises pour contribuer au perfectionnement des policiers à la grandeur du territoire québécois. Pour consulter la liste complète des programmes, veuillez cliquer sur l'un des liens suivants : Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en enquête) (6635) ou Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en gestion) (6636).

En bref

Le travail d'un enquêteur est au cœur même de la mission du BEI. Le microprogramme permettra à l'étudiant de devenir enquêteur pour le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

Objectifs du programme

L'objectif général de ce programme est de permettre à l'enquêteur du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) de développer des habiletés et acquérir des connaissances qui lui permettront d'assumer la fonction telle que décrite par le BEI.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- optimiser les compétences requises permettant à un enquêteur du BEI de mener une enquête indépendante lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède, est blessée gravement ou est blessés par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police;
- permettre à un enquêteur du BEI d'intervenir efficacement pour déterminer si des éléments de preuve indiquent qu'une accusation criminelle pourrait être déposée à l'endroit d'un policier impliqué dans les événements ayant conduit à l'ouverture de l'enquête, d'en assurer le suivi de manière rigoureuse et impartiale et de soumettre un rapport complet et fidèle des événements aux autorités compétentes;
- préparer un enquêteur du BEI à assumer la responsabilité de son dossier face aux intervenants externes au BEI tels que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), le Bureau du coroner, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, été et hiver.

Ce programme est offert à temps partiel ou à temps complet en fonction de l'offre de cours.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base DEC

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique policières;

OU

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base universitaire

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle dans toute discipline pertinente à l'emploi.

Base expérience

Avoir une expérience minimale de cinq ans en matière d'enquêtes en crimes majeurs.

Pour être admis, tous les candidats doivent être nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur du Bureau des enquêtes indépendantes conformément au Projet de loi no. 12. Lors de sa demande d'admission, l'étudiant est tenu d'en fournir la preuve écrite (accréditation officielle émise par la direction du BEI).

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (18 crédits)

CRI1002 Processus d'enquête

CRI1011 Activité d'intégration en enquête policière (6 crédits) (CRI1002 ou CRI1027; LAV1588; CRI1023 ou MTL1053; SHE0551)

CRI1023 Fondements stratégiques de l'emploi de la force

LAV1588 Droit pénal appliqué à l'enquête policière

SHE0551 Éléments d'éthique appliquée (ETA100)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants doivent faire leur demande d'admission au microprogramme du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) à l'UQTR. Par la suite, le cours de droit (Université Laval) et le cours d'éthique (Université de Sherbrooke) seront suivis en transfert de crédits selon les modalités prévues dans le cadre des ententes de collaboration entre l'ENPQ et les universités participantes ou selon des ententes particulières conclues entre l'ENPQ et ces universités participantes. L'UQTR n'est pas responsable des ententes particulières conclues entre l'ENPQ et les universités participantes.

Équivalences et reconnaissance des acquis

L'étudiant qui voudrait poursuivre au programme de Baccalauréat en sécurité publique (7399) et qui aura complété les 18 crédits du Microprogramme de premier cycle du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) pourra se voir reconnaître un certain nombre de crédits lors de sa demande d'admission au programme. L'étudiant doit répondre aux conditions d'admission du programme.

Description des activités

CRI1002 Processus d'enquête

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale l'examen d'une scène de crime et le traitement des pièces à conviction en fonction d'une technique spécifique, les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de suspect en fonction d'une technique d'interrogatoire spécifique, la rédaction des notes, la rédaction d'un rapport d'enquête et la divulgation de la preuve à toutes les étapes de l'enquête, le rôle de l'enquêteur en matière de violence familiale, d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant la santé physique des enfants.

Dans le cas de la formation en enquête indépendante, les spécificités requises à la fonction seront couvertes à l'intérieur des cours.

CRI1011 Activité d'intégration en enquête policière (6 crédits) (CRI1002 ou CRI1027; LAV1588; CRI1023 ou MTL1053; SHE0551)

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; intégrer des connaissances théoriques à des situations d'interventions concrètes; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, l'identification des infractions et de leurs éléments essentiels, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale l'examen d'une scène de crime et le traitement des pièces à conviction en fonction d'une technique spécifique, les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de suspect en fonction d'une technique d'interrogatoire spécifique, les aspects légaux à respecter pour assurer l'arrestation, la détention et la remise en liberté d'un suspect, la rédaction des notes à toutes les étapes de l'enquête, la gestion et le contrôle d'un informateur et l'utilisation du Service d'analyse lié aux victimes d'actes criminels (SALVAC).

Dans le cas de la formation en enquête indépendante, les spécificités requises à la fonction seront couvertes à l'intérieur des cours.

CRI1023 Fondements stratégiques de l'emploi de la force

Ce cours vise à développer la compétence des enquêteurs du BEI à appliquer les modèles de référence opératoires et la cadre légal lors de l'analyse d'interventions policières dans le cadre d'une enquête indépendante selon les seuils de performance requis par la fonction.

SHE0551 Éléments d'éthique appliquée (ETA100)

Identifier les éléments principaux des lexiques de base de l'éthique et initier aux outils conceptuels ou pratiques nécessaires aux décisions éthiques responsables en milieu professionnel.

Sur la base de situations problématiques en éthique, puisées dans l'expérience professionnelle ou personnelle des étudiants ou des étudiantes, nous dégageons des outils de la réflexion éthique, des méthodes d'analyse de situation et de prise de décision. Chaque personne est ensuite accompagnée dans la rédaction d'une analyse plus approfondie en vue d'une décision plus lucide et responsable sur un des cas qu'elle a apportés.

Note : L'étudiant qui ne peut suivre le cours SHE0551 Éléments d'éthique appliquée en raison de la formule pédagogique, peut consulter la section « équivalences par cours » de ce tableau et s'inscrire à un cours équivalent en cliquant sur le lien Autorisation d'études hors établissement.

Règlement pédagogique particulier pour le programme 7399 Baccalauréat en sécurité publique : Les étudiants admis au certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité de l'Université de Montréal peuvent suivre le cours GSP3020 Ethique appliquée en sécurité intérieure au lieu de SHE0551 Éléments d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke.